GYM
VALAIS
WALLIS

Règlement de concours

Qualifications Gymnastique

Martigny, 18 avril 2027

I. GÉNÉRALITÉS

1. RESPONSABILITÉ

Les QUALIFICATIONS de gymnastique sont placées sous la responsabilité du CT de Gym Valais-Wallis et organisées par la société de gymnastique **Martigny-Aurore.**

2. DÉROULEMENT DES CONCOURS

Dates : Samedi 18 avril 2027
Lieu : Salle du Midi, Rue du Simplon 4, 1920 Martigny

3. DISCIPLINES

- Tests Mini 1A – 1B – 1C
- Tests Jeunesse 1A – 1B – 1C
- Tests Jeunesse 2A – 2B – 3
- Tests Active 4 – 5 – 6 – 7

4. PARTICIPATION

- Sélection obligatoire pour le Championnat Valaisan.
- Gymnastes de Gym Valais-Wallis concourant en tests «Mini», «Jeunesse» et «Active»
- Gymnastes dès 7 ans (2020).
- Chaque gymnaste doit se munir de sa carte de membre FSG.
- Conformément au règlement, les participants déclarés comme membres actifs FSG, sont assurés auprès de la CAS de la FSG pour la responsabilité civile, les bris de lunette et les accidents.

 **Les sociétés ont l'obligation d'inscrire un juge pour 15 gymnastes (minimum 2 tests par juge). Si aucun juge n'est inscrit, les gymnastes concourent sans être classés. Si le nombre de juges est insuffisant, la société est sanctionnée par une amende.**
Les personnes inscrites comme juge ne seront considérées comme tel qu'à la condition d'avoir suivi le cours de juge de gymnastique valaisan. En cas d'empêchement majeur, elles devront s'adresser à Mélodie Mariéthoz pour bénéficier d'un coaching personnel lors d'un entraînement de gymnastique.
Les juges annoncées pour la saison sont considérées d'office comme présentes au concours, à moins d'annoncer des absences par email à Anne Gay-Balmaz avant le 15 janvier 2027.

 **Pour obtenir un brevet de juge cantonal, les personnes en formation doivent obligatoirement juger les 3 concours.**

- En cas de consommation avérée de produits illicites par un/une gymnaste, la direction de concours se réserve le droit de l'exclure de la compétition.
- Les participants et les membres du public présents aux concours organisés par Gym Valais-Wallis sont informés que des photographies et vidéos pourront être prises. Ces supports pourront ensuite être utilisés par Gym Valais-Wallis pour des actions de communication (site internet, réseaux sociaux, publications internes).

5. INSCRIPTIONS

- Les inscriptions doivent se faire au travers de la plateforme FSG Contest 2.0. Un guide d'utilisation est à disposition sur le site internet de Gym Valais-Wallis.
- Les gymnastes doivent d'abord être inscrits dans FSG-Admin pour pouvoir être retrouvés dans le système FSG Contest 2.0. Les membres inscrits dans la catégorie *Adultes Light* ne peuvent pas participer aux compétitions.
- Ouverture des inscriptions: **15 décembre 2026**
  Délai d'inscription: **20 janvier 2027**
- Aucune inscription tardive ne sera prise en considération.
- Des frais seront facturés aux sociétés pour toute modification ou mutation apportée aux inscriptions après le délai d'inscription. Cela inclut des modifications sur le nom, le prénom, la date de naissance ou la catégorie de concours. Les modifications sur la liste de passage définitive seront également facturées.

6. FINANCE

- Finance d'inscription : CHF 25.00 par gymnaste et par catégorie Individuel ou Test
  CHF 35.00 par paire pour la catégorie Gym à deux
  CHF 45.00 par équipe pour la catégorie Team
- Dès la clôture des inscriptions, une QR-facture est envoyée par e-mail à l'adresse de facturation indiquée lors de l'inscription.
- Veuillez utiliser exclusivement la QR-facture pour régler les frais d'inscription. Aucun paiement ne doit être effectué sur le compte de Gym Valais-Wallis avant sa réception.
- Délai de paiement : **22 février 2027**
  Une amende sera facturée aux sociétés en cas de retard de paiement.
- Les finances d'inscriptions ne seront pas remboursées, même sur présentation d'un certificat médical.
- Chaque gymnaste inscrit recevra un prix souvenir, y compris pour les gymnastes absents. Ces prix doivent être retirés par la monitrice après la proclamation des résultats.

7. SÉLECTION

- Les 80% des gymnastes les mieux classés (pour autant qu'ils aient obtenu une moyenne de 8.50) mais au minimum 20 gymnastes, seront qualifiés pour le championnat valaisan.
- Si un gymnaste ne peut pas participer à ces Qualifications gymnastique pour une raison valable (blessure, maladie avec certificat médical, communion ou confirmation), un rattrapage peut être organisé lors d'un entraînement (à définir dans la limite du possible). Si le résultat est égal ou meilleur que celui du dernier sélectionné, celui-ci pourra participer au Championnat valaisan.
- Une demande écrite sera adressée à la responsable de la manifestation.

8. TENUE

- Tous les gymnastes participant aux Qualifications gymnastique de Gym Valais-Wallis sont tenus de se présenter pour la cérémonie de la distribution des prix.
- Lors du défilé, les gymnastes accompagnés d'une monitrice par société se présentent en tenue gymnique.
- Les gymnastes qui ne se présentent pas à la proclamation des résultats ne reçoivent pas leur médaille. Exception sera faite pour les absences justifiées annoncées au préalable à la direction de concours.

- Toutes les monitrices se présentent sur la place de concours en tenue gymnique. Elles seront un exemple pour les gymnastes. La direction de concours se réserve le droit d'exclure une monitrice, dont la tenue ne serait pas conforme.
- Merci de respecter les règles élémentaires de savoir-vivre dans les gradins, les vestiaires et sur l'emplacement de concours. Une attitude fair-play est attendue de la part des gymnastes, des moniteurs et des spectateurs.
- Les vestiaires sont réservés aux gymnastes. Les moniteurs de chaque société sont responsables du respect de cette règle.

9. CARTES DE TESTS

- Elles peuvent être apportées à la responsable manifestation, remplies par la monitrice avant la compétition.
- Les cartes signées de tous les tests seront distribuées après la remise des prix.
- Aux monitrices de remplir les notes.

10. RÉSULTATS

- Ils seront affichés dans les locaux de compétition après les résultats. Il n'y aura pas de version imprimée pour les sociétés.
- Les résultats seront également publiés sur le site www.gymvalais.ch après la dernière proclamation officielle de la journée.

11. CLASSEMENT

- Médaille pour les 3 premiers de chaque catégorie : Tests Mini, Jeunesse et Actives, à condition d'avoir obtenu une moyenne de 8.50 au minimum.
- Distinctions pour les 30% des gymnastes de chaque catégorie, à condition d'avoir obtenu une moyenne de 8.50 au minimum.

II. PRESCRIPTIONS DE CONCOURS

1. POSSIBILITÉS DE CONCOURS

• M1A	Mini 1A	sans engin	2020-2019
• M1B	Mini 1B	ballon	2019-2018
• M1C	Mini 1C	ruban	2018-2017
• J1A	Jeunesse 1A	sans engin	2018-2016
• J1B	Jeunesse 1B	massues	2018-2014
• J1C	Jeunesse 1C	cerceau	2018-2014
• J2A	Jeunesse 2A	sans engin – corde	2018-2012
• J2B	Jeunesse 2B	ruban – ballon	2018-2012
• J3	Jeunesse 3	ballon – cerceau – massues	2018-2010
• A4	Active 4	ballon – s/engin – massues	
• A5	Active 5	corde – cerceau – ruban	avoir réussi le test 4
• A6	Active 6	balle – corde – s/engin	avoir réussi le test 5
• A7	Active 7	balle – massues – cerceau – ruban	avoir réussi le test 6

Attention l'âge des tests Jeunesse 1A, 1B et 2A n'est pas le même âge chez nous qu'à l'URG et à la FSG.

2. DIRECTIVES

- Chaque gymnaste ne peut participer qu'à un seul test.
- Les gymnastes des tests Mini et Jeunesse qui sont arrivés sur le podium du Championnat Valaisan 2026 ont l'obligation de changer de test. Pour les catégories Active, seuls les gymnastes ayant obtenu la première place, doivent passer à la catégorie supérieure.
- La chronologie des tests Mini 1A-1B-1C, Jeunesse 1A-1B-1C et Jeunesse 2A-2B ne doit pas être obligatoirement respectée.
- Pour le test Active 7, tout gymnaste peut concourir dans le même test sans limite dans le temps.
- Toutes les parties de chaque test doivent être présentées.
- Pour réussir le test, il faut obtenir la note moyenne de 8.50.
- Un manque flagrant de fair-play de la part d'un gymnaste (écarts de langage sur et en dehors du praticable, non-respect du matériel, non maîtrise de soi…) sera sanctionné par une déduction d'ordre de 0.5 points sur la note finale.

3. ORDRE DE PASSAGE

- Liste établie préalablement et affichée le jour même dans les locaux de compétition.

4. JUGEMENT

- Selon les directives Gymnastique FSG en vigueur lors du concours.
- Si un gymnaste abandonne le test et quitte la surface de compétition, il n'a pas le droit de le refaire et sera évalué avec la déduction maximale. Cela veut dire que la note sera de 4.00 points. Exception sera faite pour les tests Mini, pour lesquels le gymnaste peut repasser son test à la fin du test avec une déduction de 1.0.
- Si un gymnaste interrompt son test, mais ne quitte pas la surface de compétition, il sera évalué uniquement sur la partie qu'il a exécuté.
- En cas de suspicion d'erreur ou de problème, les sociétés doivent s'adresser uniquement à la responsable de la manifestation, Anne Gay-Balmaz, sous peine de déductions aux gymnastes de la société.

III. DISPOSITIONS FINALES

- Tout acte de violence, physique ou verbale, de la part de tout individu, y compris du public, envers un gymnaste, un moniteur, un juge ou toute autre personne entraînera des sanctions, pouvant aller jusqu'à la disqualification du gymnaste ou de la société concernée.
- Tout individu qui agit contrairement aux prescriptions et directives sera soumis à des sanctions adaptées à la gravité de la faute commise.
- Des réclamations éventuelles relatives aux concours sont à formuler par écrit à la responsable manifestation dans les 15 minutes qui suivent la fin des concours de la catégorie concernée, moyennant un versement de CHF 100.00. Les décisions prises suite aux réclamations sont sans appel.
- Tous les cas non prévus dans les présentes prescriptions de concours seront étudiés par le CT de Gym Valais-Wallis.
- Les décisions prises sont sans appel.

Le Comité Technique Gym Valais-Wallis
Novembre 2026